



## CAP Mutations des 18 et 19 juin 2013

### Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Dans sa déclaration préalable, lors de la CAP Mutations des 20 et 21 février 2013, l'**UNSA** s'inquiétait des conditions de préparation de l'exercice des **promotions 2013 au sein du corps des SAC DD**, au regard notamment des délais d'une part, des consignes données aux services d'autre part.

Vous avez effectivement convenu, le 5 juin dernier lors de la pré-CAP "Promotions" et à la demande unanime des organisations syndicales représentatives, que cet exercice ne pouvait être réalisé à l'aveugle, en l'absence de chiffres définitifs et de la répartition des promotions par zone d'harmonisation.

Le report en Septembre 2013 de l'examen des tableaux d'avancements (TA) n'est que la conséquence inéluctable et prévisible de cette marche forcée et du manque d'écoute de la DRH à l'égard des représentants du personnel lors de l'examen, en janvier 2013, des règles de gestion.

A l'occasion du groupe d'échanges du 8 janvier 2013, l'**UNSA** a découvert la proposition du MEDDE d'inclure un tableau TRGS (retraitables) pour l'accès aux grades de SAC CS et SAC CE. Elle n'a pas manqué de vous demander à plusieurs reprises de plafonner la proportion de retraitables par rapport aux TA classiques. Or, cette demande n'a visiblement pas été entendue.

Ainsi, en l'absence de consignes claires données aux services, le nombre des propositions de retraitables par les services au grade de SAC CE atteindrait globalement plus de 66% du nombre approximatif et global de promotions sans compter les inégalités d'une région à l'autre.

Sur ce point, l'**UNSA** considère que les agents demeurant en activité pour quelques années encore n'ont pas à pâtir d'une inadéquation entre la politique du MEDDE permettant des départs accélérés à la retraite et les moyens mis en place.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'**UNSA** vous demande que les propositions aux 2 tableaux d'avancement soient réexaminées par les services durant l'été en tenant compte, pour les retraitables:

- d'un plafonnement des propositions de l'ordre de 10% comme nous vous l'avions demandé,
- des gains susceptibles d'être engendrés par cette promotion pour le calcul de la retraite des agents concernés,
- des dernières promotions obtenues afin d'éviter les promotions dites "en cascade",
- des postes tenus éligibles, comme pour le tableau d'avancement classique, pour la spécialité administration générale.

A défaut de la prise en compte de ces propositions, l'**UNSA** s'oppose au TRGS.

Il appartient en effet à chaque service et chaque zone de gouvernance de faire leurs propositions en toute responsabilité et toute équité. Il va de soi que nous demandons que les organisations syndicales

soient à nouveau associées en région à ce travail de propositions.

Enfin, il nous semble indispensable que les services puissent disposer d'une «feuille de route» ou tout du moins «un mode opératoire» pour pouvoir dresser ces tableaux. S'agit-il de tableaux séparés ou communs (TRGS / TA)? Quelle légitimité du tableau TRGS par rapport au tableau classique?

Par ailleurs, l'**UNSA** n'a pas manqué de relever que le nombre de promotions 2013 au grade de SAC CN est en diminution par rapport à l'an passé, soit 60 postes, en comparaison des 64 postes en 2012 en incluant les promotions des ex CAM, et pour une population de promouvables (catégorie C) qui a globalement augmenté de 15% par rapport à l'an passé! Ce résultat est-il à mettre en relation avec la politique volontariste prônée par le MEDDE en faveur des agents de catégorie C?

Les propositions du MEDDE ne sont pas plus rassurantes pour l'accès au grade de SAC CE: 89 en 2013 contre 94 en 2012!

Dans le cadre du NES et en matière de gestion du nouveau corps des SAC DD, vous nous avez conviés en septembre et décembre 2012 afin de débattre sur les modalités de recrutement au sein du nouveau corps des SAC DD; ces deux réunions ont été suivies en janvier 2013 d'un groupe d'échanges sur les règles de gestion liées aux promotions 2013. L'**UNSA** vous rappelle à cette occasion que les conditions d'affectation suite aux promotions n'ont toujours pas fait l'objet d'échanges entre la DRH et les représentants du personnel et n'ont donc toujours pas été arrêtées! L'**UNSA** s'oppose à toute mobilité du 1er au 2è niveau de grade.

Comme l'**UNSA/UPCASSE** l'a demandé lors de la CAP des attachés du 13 juin dernier, il est nécessaire de retravailler sur les critères de gestion des promotions de B en A en tenant compte des deux filières du corps des SACDD issus du NES B (administration générale et contrôle des transports).

Les SAC DD ont placé l'**UNSA** en tant que première organisation syndicale représentative des personnels à l'issue des élections d'avril dernier et nous travaillons de concert avec nos collègues de l'**UNSA** élus en CAP des attachés.

L'**UNSA** revendique clairement une dynamique pour toute la filière administrative, ce qui passe par une politique volontariste de transformation d'emplois ambitieuse et pluri-annuelle ( de C en B et de B en A).

S'agissant du décret CIGeM des attachés, à l'ordre du jour de la commission statutaire du Conseil Supérieur de la FPE du 12 juin dernier, l'**UNSA** se satisfait d'avoir été entendue par la DGAFP notamment sur la période transitoire de 4 années pleines s'étalant de 2014 à 2017 pour le doublement des promotions de B en A . C'est une avancée par rapport aux fortes incertitudes contenues dans le pré- projet initial.

Vous avez réussi à convaincre la DGAFP du bien fondé de nos arguments défendus lors des dernières réunions bilatérales avec vos services et nous vous en remercions.

Enfin et toujours en matière de promotions, l'**UNSA** vous demande d'établir clairement les périmètres d'harmonisation et de les unifier d'un corps à l'autre.

Ainsi et à titre d'exemple, pourquoi certains établissements publics apparaissent-ils dans le tableau «hors ministère», ce qui est le cas pour l'ENIM ou l'IFSTAR lorsque «Voies Navigables de France» figure à part ou que les parcs nationaux apparaissent, depuis l'an passé, avec les régions?

Pourquoi le CMVRH apparaît-il dans le périmètre «administration centrale et services techniques centraux» pour les SAC DD lorsqu'il figure à part pour les attachés?

**S'agissant des mobilités**, nous revendiquons, tout comme l'**UNSA/UPCASSE** une totale transparence en matière de publication, eu égard à la montée en puissance des pouvoirs des ZGE, sans transparence, y compris à l'égard de la DRH, comme pour l'application des «compteurs» par BOP.

L'**UNSA** est totalement opposée à cette évolution contraire aux intérêts du personnel et demande à la DRH de réagir très rapidement!

A l'issue de la dernière CAP des TS, nous n'avons pas manqué de constater qu'un SAC DD avait été détaché dans le corps des TSDD; à ce propos, l'**UNSA** vous demande d'établir des critères objectifs et formels permettant ce type de détachements en toute transparence.

Toujours dans le cadre de la présente CAP, l'**UNSA** constate que certains recours PFR 2011 n'ont toujours pas été examinés. Quand le seront-ils?

Nous dénonçons le retard dans l'instruction des recours et demandons que les recours soient examinés en CAP, y compris en cas de difficultés d'instruction en l'absence d'éléments de réponse de la part des services.

Nous attirons également votre attention sur la situation des agents pour lesquels une suite favorable a été accordée à leur recours. A titre d'exemple et pour l'un d'entre eux dont le recours a été examiné en juin 2012 et pour lequel la décision lui a été favorable, elle n'a été suivie d'effet financier qu'en mars 2013, après que le service concerné ait été informé en décembre 2012.

S'agissant des recours 2012, l'**UNSA** vous demande de nous en fournir la liste avec l'assurance d'un délai de traitement et de l'apurement de l'ensemble des recours en 2013.

L'**UNSA** renouvelle enfin le vœu d'une mise à disposition des documents dans des délais raisonnables, soit une quinzaine de jours précédant la CAP. Pour la présente CAP, la mise à disposition des documents s'est échelonnée entre le 23 et 29 mai 2013 pour les promotions et jusqu'au 14 juin pour le reste de l'ordre du jour de cette commission...Ces mises à dispositions trop tardives ne facilitent pas un examen sérieux des dossiers.

Dans le cadre du bilan **PFR 2012**, l'**UNSA** a relevé que 7 SAC DD affectés en administration centrale ont été reconnus en qualité d'experts par un (des) comité(s) de domaine.

Aussi, nous renouvelons notre demande:

- d'une communication par la DRH sur l'accès aux comités de domaine afin de permettre une totale transparence et un accès à l'espace ouvert à tous,
- d'un état des lieux permanent et régulièrement mis à jour de la liste des agents reconnus spécialistes ou experts,
- d'une réactivation du comité de domaine «RH, Affaires juridiques et administration générale».

Toujours dans le cadre des régimes indemnitaires et de la PFR, l'**UNSA** a été informée de la réalisation, par le CGEDD, d'audits dans certains services. Quel est l'objet de ces audits dont nous demandons la communication du rapport?

Nous réitérons également, comme nous le faisons depuis les 1<sup>ers</sup> travaux sur la PFR, notre demande d'être associés, en amont, à l'écriture de la note de gestion 2014.

Par ailleurs la note de gestion 2013 n'est toujours pas sortie. Quand le sera-t-elle?

Selon les mesures catégorielles 2013, la moyenne de la part résultat serait établie à 2,75 avec un taux plancher à 2; par ailleurs la part Fonction serait ajustée. Comment cela sera-t-il financé? Quelles garanties de ne pas voir pour certains agents une baisse de leur part résultat, au motif d'une part fonction plus importante que certains de leurs collègues compte-tenu d'une enveloppe globale constante?

Par ailleurs, l'**UNSA** prend acte et se satisfait des améliorations apportées au régime indemnitaire des SAC DD spécialité «Contrôle des Transports Terrestres»; néanmoins, afin d'assurer l'équité de traitement entre les 2 spécialités au sein d'un même corps, nous demandons l'alignement de ces avancées pour la spécialité «administration générale»

L'**UNSA** a également interpellé le Secrétaire Général du MEDDE par courrier du 20 mars dernier sur la nécessaire reconnaissance des missions sur l'ensemble des champs de compétences du ministère. Cette lettre est purement et simplement restée sans réponse.

Il nous importe de poursuivre un travail engagé depuis 9 mois et resté en suspens depuis plus de 4 mois.

Quelles sont aujourd'hui les perspectives? Quel calendrier pour la poursuite des travaux?

Qu'en est-il également de l'échéancier en matière de déconcentration de gestion des B?

Un dernier point concerne le mécontentement général et le malaise ressenti parmi les SAC DD au 1er niveau de grade dans les 2 spécialités et pour des motifs différents.

**Dans la spécialité Contrôle des Transports Terrestres**, ces derniers sont, depuis cette année, recrutés au 2e niveau de grade. Ce recrutement à «Bac + 2», est évidemment positif pour la valorisation de ce métier mais au combien insatisfaisant et injuste dans ses conséquences au regard de l'exercice de cette spécialité.

Les résultats récents d'admissibilité laissent supposer un recrutement extérieur à la spécialité réduit à son strict minimum (inférieur à 11) ayant pour conséquence un effectif ne permettant pas la formation post-recrutement.

Par ailleurs, les SAC DD de classe normale pourront être tenus d'assurer la formation des futurs lauréats, ce pourquoi ils ne se sentent pas légitimes.

C'est donc la pérennité même des effectifs de cette spécialité qui risque de ne plus être assurée.

Il est donc urgent de procéder à un reclassement rapide et massif des SAC DD du 1er niveau vers le 2e niveau, d'abord pour assurer une équité de traitement entre les SAC DD, nombre d'entre-eux vivant très mal cette absence de perspectives face à de nouveaux agents recrutés à un grade supérieur, ensuite pour assurer le renouvellement des postes.

A contrario, **dans la spécialité «Administration Générale»**, les recrutements externe et interne au 2è niveau de grade ne sont pas activés en 2013 alors que, paradoxalement, une nouvelle possibilité d'accès à ce grade est offerte aux adjoints administratifs. D'où un mécontentement pour les SAC DD de 1er niveau qui doivent maintenant attendre le passage à SAC CS pour accéder au 3è niveau de grade.

L'UNSA demande que soient activés les concours externe et interne au 2è niveau de grade afin d'augmenter les chances d'accès à ce niveau.

Enfin, comme vous le savez, les lauréats du dernier examen professionnel au grade d'attaché du MEDDE avaient alerté les organisations syndicales s'agissant de leur délicate situation. En effet, la promotion de ces lauréats prenant effet au 22 septembre 2012, ils ne pouvaient bénéficier en parallèle, en leur qualité d'ex SAE, de leur reclassement dans le NES applicable au 1er octobre 2012. L'objectif était de permettre à ces ex SAE de ne pas perdre les avancées obtenues dans le cadre du NES en tenant compte notamment du retard pris pour la mise en oeuvre du NES prévue au 1er juillet 2012.

L'UNSA s'est saisie de cette demande et a été entendue par notre Ministère, ce dont nous vous remercions.

Ainsi, le reclassement dans le NES B prenant effet au 1er octobre 2012, les lauréats de l'examen professionnel d'attaché verront leur nomination décalée au 2 octobre 2012, avec le bénéfice du reclassement dans le NES.

L'UNSA vous remercie de votre attention